

ORDRE D'OPÉRATION DÉPARTEMENTAL

Feux de forêts



saison 2014



Les armées peuvent également être amenées à soutenir les formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC) et les renforts militaires notamment sur leurs lieux de stationnement (casernement et bivouac) après signature d'un protocole particulier 14 entre le prestataire et le bénéficiaire.

4.1.4 Le dispositif des comités communaux feux de forêt de l'Hérault (CCFF 34)

Chaque Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) est une structure communale agissant sous la responsabilité exclusive du Maire de la commune. Toutefois, en fonction de l'importance du sinistre pouvant se développer sur plusieurs communes, le SDIS pourra demander à l'autorité préfectorale le renfort de plusieurs CCFF par la mobilisation de l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt et des Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Hérault (ADCCFF34-RCSC) qui fédère les CCFF.

Dans le cadre de son agrément départemental de sécurité civile, l'ADCCFF34-RCSC peut effectuer des missions de type B « *Actions de soutiens aux populations sinistrées* » ou de type C « *Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées* » - pour venir apporter son soutien logistique. Cette demande initialement formulée par un appel téléphonique (n° fixe : 04.67.59.77.17, n° mobile : 06.43.39.13.34) sera confirmée par l'envoi d'un message électronique (adccff34@gmail.com).

Un correspondant départemental des CCFF sera d'astreinte au quotidien pour répondre à toute sollicitation en dehors des jours de mobilisation prévus par le présent ordre d'opération ou pour tout événement exceptionnel. Une liste sera établie et diffusée à minima à la préfecture et au PC Feux de forêts.

L'ADCCFF34-RCSC est une association de type Loi 1901 ayant pour objet :

- le regroupement, l'information, la formation des responsables et des bénévoles des comités communaux feux de forêts ;
- la coordination de l'action et des missions des CCFF au niveau départemental ;
- l'intégration des CCFF dans le dispositif préventif contre les feux de forêts ;
- la sensibilisation au débroussaillage et aux risques d'incendies.

4.1.4.1 L'organisation opérationnelle :

L'association possède son propre réseau radio dont le P.C. est à Prades-le-Lez, composé d'un relais sur point haut couvrant la partie SUD, EST et CENTRE du département et de 77 postes radio VHF E/R à double fréquence Motorola. Ces équipements radio sont mis à la disposition des communes adhérentes par l'ADCCFF34-RCSC pour effectuer leurs missions de surveillance durant la campagne feux de forêts et donner l'alerte le cas échéant.

L'ADCCFF34-RCSC met en place du 28 juin 2014 au 14 septembre 2014 : un PC de coordination et d'alerte, tous les samedis, dimanches et jours fériés, de 11h00 à 20h00, et en semaine à partir du risque « Très Sévère » établi par Météo France.

Le permanent radio présent au PC ADCCFF34-RCSC sert d'interface entre les patrouilles et le PC FEU. Le PC ADCCFF34-RCSC reçoit chaque matin les niveaux de risque par zone.

A partir du niveau de risque « Très Sévère » (TS) dans une zone météo, le PC ADCCFF34-RCSC adresse par e-mail ou SMS aux mairies adhérentes un message d'alerte demandant la mise sous surveillance renforcée des massifs.

Le PC ADCCFF34-RCSC peut contacter directement les responsables des CCFF concernés.

Le PC Radio ADCCFF34-RCSC, situé à Prades le Lez, est en liaison avec le P.R. Forestier et le PC FEU pour ajuster le dispositif de Surveillance CCFF en fonction des données techniques et météorologiques propres aux patrouilles de prévention.

4.1.4.2 Les objectifs de l'action :

L'objectif des CCFF est de prêter leurs concours aux maires dans le domaine de la prévention de proximité des incendies de forêts, en s'appuyant sur des équipes constituées d'administrés suffisamment formés, motivés, équipés et connaissant le terrain et les cheminements, pour assurer bénévolement et efficacement une surveillance des massifs forestiers de la commune.

4.1.4.3 Les missions assurées par les bénévoles des CCFF durant la campagne feux de forêts :

4.1.4.3.1 Risque léger à sévère

Les CCFF ont pour mission générale d'assurer la surveillance des massifs et la mise en place d'actions de prévention visant à réduire les risques d'incendies de forêts sur le territoire de la commune. Des patrouilles sont effectuées au niveau communal principalement le samedi et le dimanche et les jours fériés : 14 Juillet et 15 Août.

Les CCFF, lors de leurs patrouilles sur les chemins communaux et les pistes DFCI, apportent au maire de la commune toutes les informations qui lui permettront d'accomplir sa mission en matière de police et prévention des incendies.

En cas de fumée suspecte ou de découverte de départ de feu, les CCFF lors de leurs patrouilles, alertent le plus rapidement possible le PC FEU (Tél : 112 par téléphone G.S.M.) et le PC ADCCFF34-RCSC par liaison radio ou GSM.

4.1.4.3.2 Risque très sévère ou exceptionnel

Dans le cas d'un risque très sévère ou risque exceptionnel, les CCFF peuvent organiser en semaine, en plus du dispositif habituel de patrouilles, un dispositif complémentaire de guet radio à partir d'un ou plusieurs points hauts afin de donner l'alerte le plus rapidement possible à partir de l'observation directe d'une fumée ou d'un départ de feu.

4.1.4.3.3 Assistance dans l'organisation des secours

Si besoin le SIDPC pourra contacter le cadre d'astreinte de l'ADCCFF34-RCSC (n° fixe : 04.67.59.77.17, n° mobile : 06.43.39.13.34) afin de demander l'assistance des membres des CCFF pour exécuter toutes missions relevant de leur compétence.

Le cadre d'astreinte de l'ADCCFF34-RCSC organisera alors l'intervention des membres des CCFF en fonction de leur proximité géographique et de leurs équipements, sous la responsabilité des maires concernés, et avec l'autorisation de sortie du territoire communal.

Dans le cas d'un incendie de grandes dimensions concernant plusieurs communes, le cadre d'astreinte de l'ADCCFF34-RCSC ou l'un de ses représentants pourra organiser un PC opérationnel sur place afin de coordonner l'action des membres des CCFF avec celles des autres services de secours.

4.1.4.3.4 Prévention – information

Les CCFF participent activement à la mise en place de campagnes de prévention ayant pour but d'éviter l'éclosion des incendies par des actions d'information et de sensibilisation menées sur le terrain en direction de la population.

4.1.4.3.5 Missions complémentaires

Les membres du CCFF se mettent à la disposition du maire (DOS) pour toutes missions complémentaires relevant de leurs compétences suivant les modalités du plan communal de sauvegarde.

A la demande du commandant des opérations de secours, ils peuvent être amenés à surveiller les feux éteints pour éviter les reprises et surveiller les zones incendiées.

A la condition expresse d'être convenablement formés et équipés, les CCFF peuvent être conduits à intervenir sur un feu naissant en l'attente de l'arrivée des secours, ils doivent immédiatement quitter la zone du sinistre dès l'arrivée des premiers moyens de secours (terrestres et/ou aériens) pour se rendre au point de transit ou au PC opérationnel et se mettre à la disposition du COS.

4.1.4.3.6 Répartition géographique et équipement des CCFF

37 CCFF, regroupant 916 bénévoles, sont présents sur le département : leurs répartitions par zone météo figurent en annexe 4.

Annexe 4 (Les CCFF)

CCFF Activables par zones météo

ZONE METEO 342	MAIRE	Elu responsable	Tel mairie
MONTPEYROUX	C.CARCELLER	B.JEREZ	04.67.96.61.07

ZONE METEO 344	MAIRE	Elu responsable	Tel Mairie
ASSAS	J.GRAU	N. DUSFOUR	04.99.62.22.00
BUZIGNARGUES	A.ROUVIERE-ESPOSITO	Non communiqué	04.67.86.91.52
CASTELNAU le LEZ	JP.GRAND	F.LAFFORGUE	04.67.14.27.14
CLAPIERS	E.PENSO	G.DUTAU	04.67.55.90.00
COMBAILLAUX	D.FLOUTARD	Non communiqué	04.67.84.22.68
GALARGUES	D. DEVRIENDT	A. COULAZOU	04.67.86.92.15.
GRABELS	R.REVOL	JP.OLIVARES	04.67.10.41.00
GUZARGUES	P.ANTOINE	T.MALCHIRANT	04.67.59.61.57
JACOU	R. CALVAT	A. MIRAL	04.67.55.88.55
MATELLES (LES)	A.BARBE	C. CABANE	04.67.84.18.68
MONTAUD	J. RAYMOND	Non communiqué	04.67.86.91.53
MONTFERRIER sur LEZ	M.FRAYSSE	F.GAILLARD	04.67.59.81.34
MURLES	C.OLLIER	E. RIGUET	04.67.84.40.40
MURVIEL les Montpellier	I. TOUZARD	Non communiqué	04.67.47.71.74
PRADES le LEZ	JM.LUSSERT	JL.THEROND	04.99.62.26.00
ST BAUZILLE de Montmel	F. MATHERON	J.D EGEA	04.67.86.93.21
ST CLEMENT de Rivière	R. CAYZAC	Non communiqué	04.67.66.66.66
ST DREZERY	J.GALABRUN BOULBES	T.PIAU	04.67.86.90.87
ST GENIES des Mourgues	Y.PELLET	J.P FURET	04.67.86.21.22
ST JEAN de Cornies	JC. ARMAND	M.BOURGEOIS	04.67.86.88.50
SUSSARGUES	E. LLORET	X.BERTAUD	04.67.87.42.70
TEYRAN	E.BASCOU	P. ROCHER	04.67.16.19.19
TRIADOU (LE)	G. BELIN	S. CHARNELET	04.67.55.25.80
VAILHAUQUES	H.ALMALLAK	S.RUIZ	04.67.84.40.70
VALERGUES	JL.BOUSCARAIN	P. LIBES	04.67.86.74.80
VENDARGUES	P.DUDIEUZERE	JL.CLERC	04.67.70.05.04
VERARGUES	JJ. ESTEBAN	Non communiqué	04.67.86.00.50
VILLETELLE	JP.NAVAS	C. VASSE	04.67.86.87.86

ZONE METEO 345	MAIRE	Elu responsable	Tel Mairie
MONTAGNAC	Y. LLOPIS	S. MALDONADO	04.67.49.86.86
NEBIAN	F.BARDEAU	F. BARDEAU	04.67.96.10.83

ZONE METEO 346	MAIRE	Elu responsable	Tel Mairie
AIGNE	Y.FRAISSE	Non communiqué	04.68.91.22.47
AIGUES VIVES	JP.BARTHES	J. GAUTRAN	04.68.91.23.89
AZILLANET	M.OLMOS	M. BARRABES	04.68.91.22.67
CAUNETTE (LA)	M. FABRE	Non communiqué	04.68.91.23.11
MINERVE	D.VORDY	B.ROUANET	04.68.91.22.92
MONTOULIERS	G.GLEIZES	J. AUGUSTIN	04.67.89.41.43